



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE FEVRIER 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

AP1	Agent de Police de 1 ^{ère} classe
APN	Agent de la Police Nationale
B	Blessé
CDS	Centre de Santé
CMCL	Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNC	Conseil National de la Communication
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	Congrès National pour la Liberté
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
ECOFO	Ecole Fondamentale
F	Femme
FBU	Franc Burundais
FDNB	Forces de Défense Nationale du Burundi
FM	Frequency Moderation
H	Homme
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PAFE	Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers
RDC	République Démocratique de Congo
SIDA	Syndrome d'Immuno- Déficience Acquisée
SNR	Service National de Renseignement
T	Tué
UPRONA	Union pour le Progrès National

I. INTRODUCTION

Le présent rapport divulgue les différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de février 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Premièrement, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

- ✚ Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés, aux attentats à la grenade, aux soi-disant attaques des groupes armés installés dans la forêt de la Kibira en commune Mabayi de la province Cibitoke et aux découvertes d'armes.
- ✚ Au plan politique, nous avons noté la reprise des contributions imposées à la population pour la construction des différents bâtiments du parti au pouvoir, le CNDD-FDD surtout dans les provinces du sud du pays.
- ✚ Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ciblant surtout des membres du parti CNL et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- ✚ Au point de vue social, notre rapport va se focaliser la levée des sanctions contre la radio indépendante Bonesha FM, les cas de personnes foudroyées qui inquiètent la population des provinces Bururi et Mwaro.

En deuxième lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, nous traiterons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes, les auteurs visés par la population étant, la plupart de fois, des Imbonerakure qui sont les jeunes affiliés au parti au pouvoir et des agents du SNR.

Quatrièmement, nous nous pencherons sur la situation des réfugiés burundais en Tanzanie et en Ouganda.

Le présent rapport analysera enfin la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois concerné par le présent rapport. En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Comme mentionné plus – haut, au cours du mois de février 2021, la sécurité a été menacée par des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés, des attentats à la grenade surtout dans les ménages. La population s'indigne également des soi-disant attaques des groupes armés installés dans la Kibira, commune Mabayi, province Cibitoke et des armes cachées et qui sont découvertes dans certains coins du pays.

Voici quelques exemples :

II.1.1. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés

En date du 1^{er} février 2021, aux environs de minuit, sur la colline Masare, commune Nyarusange, zone Bukoro, province Gitega, un groupe armé non identifié a attaqué un ménage tuant Aline MUHIMPUNDU, épouse d'Aboubakar NKESHIMANA, chef de famille, qui a été blessé au niveau du bras et de la jambe. Selon des sources sur place, Aboubakar NKESHIMANA a été conduit au CDS Bukoro pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, une personne a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

II.1.2. Des attentats à la grenade

En date du 7 février 2021 vers 20 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, des malfaiteurs non identifiés ont lancé une grenade dans un ménage tuant Collette NDIKUMANA, chef de ménage, âgée de 67 ans, son employé Tharcisse NSABIMANA âgé de 40 ans et blessant Clotilde NDAYIZEYE, la fille de NDIKUMANA. Selon des sources locales, les malfaiteurs ont lancé une grenade à l'intérieur de la cuisine au moment où 3 personnes de ce ménage prenaient leur repas du soir. Clotilde a été conduite à l'hôpital de Kiganda pour des soins médicaux. Les mêmes sources ont indiqué que ce triple attentat serait lié à des conflits familiaux. D'après l'administrateur communal, 2 suspects ont été interpellés.

II.1.3. Des soi-disant groupes armés installés dans la Kibira, commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 10 février 2021, au chef-lieu de la province Cibitoke, Gervais NDIRAKOBUCA, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, a tenu une réunion à l'intention du Gouverneur de la province Cibitoke et des administrateurs des communes Bukinyanya et Mabayi sur la sécurité dans la localité. Cette réunion a eu lieu suite aux crépitements d'armes lourdes entendus, la veille vers 21 heures, dans la localité de Nyamuzi, colline et zone Ruhororo de la commune Mabayi, frontalière avec le district de Bweyeye de la République rwandaise. Selon nos sources, une dizaine de militaires burundais auraient été blessés dans ces affrontements et les combats se sont poursuivis. Au cours de cette réunion, le Ministre a ordonné à ces autorités d'arrêter toute personne soupçonnée de collaborer avec des groupes armés présents dans la Kibira. Selon les mêmes sources, depuis près de 5 ans, des véhicules de la FDNB ravitaillent ces soi-disant groupes armés en transitant par le camp militaire de Mabayi. Sous la coordination de Jacques NDIKUMWAMI, enseignant et agent du SNR, des Imbonerakure en tenue militaire déchargent les camions des FDNB et assurent le transport de ces provisions du camp de Mabayi vers des positions se trouvant dans la Kibira sur les collines Gasebeyi, Ruhororo, Rutorero et Ngara.

Au centre de négoce de Rutabo, zone Butahana de la commune Mabayi, les éléments de ces soi-disant groupes armés circuleraient librement et s'approvisionneraient comme des habitants de ces localités ; cela serait à l'origine de la hausse des prix de vente de plusieurs produits dont certains ont même triplé à cause de ces nouveaux clients. Plus d'un se posent alors la question de savoir pourquoi les militaires burundais s'affronteraient avec ceux du Rwanda ? A qui profiterait cette guerre ? Selon nos sources, il s'agit des rebelles rwandais qui quittent la RDC et s'installent dans la Kibira pour attaquer le Rwanda. Mais des zones d'ombres subsistent sur les militaires de la FDNB qui ont été blessés dans ces combats. Le flou persiste aussi sur les tenants et les aboutissants de cet octroi de passage et de lieu d'installation (la Kibira) à ces rebelles par le Burundi.

II.1.4. Des armes retrouvées

En date du 5 février 2021, vers 7 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, trois grenades ont été retrouvées par un jardinier quand il allait labourer son champ situé derrière la maison du nommé KANGORO, membre du parti CNDD-FDD, enseignante de l'ECOFO Buhiga II. Selon des sources sur place, il a alerté ses voisins qui ont appelé le chef de colline. A son tour, ce dernier a alerté la police qui a récupéré ces grenades. Cela s'est passé, deux jours après une séance de sensibilisation de la commission nationale ad hoc sur la remise volontaire des armes par leurs détenteurs illégaux.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. Des contributions forcées

Dans la région sud du Burundi et plus précisément dans les provinces de Rutana et Makamba, les habitants dénoncent une campagne menée par les responsables du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, de collecte de contributions pour la construction des différents bâtiments de ce parti. Ces autorités menacent ceux qui ne s'acquittent pas des sommes exigées.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de février 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de février 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 31 janvier 2021, vers 6 heures, sur la colline et zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba, lors d'une fouille et perquisition opérée dans cette localité, 40 personnes travaillant dans les palmeraies ont été arrêtées par des policiers en collaboration avec le comité mixte de sécurité.

Ces personnes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de n'avoir pas de cartes d'identité. Selon les mêmes sources, ceux qui possédaient les cartes ont été relâchés 3 jours plus tard.

2- En date du 3 février 2021, cinquante-cinq commissionnaires auprès des marchés de gros bétail (des vaches) ont été arrêtés en communes Mugamba et Bururi par des policiers sur l'ordre du Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, parmi ces commissionnaires, 33 ont été arrêtés au marché du bétail à Tora en commune Mugamba tandis que 22 ont été arrêtés au marché de vaches en commune Bururi. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'être à la source de la hausse des prix de la viande. Les commissionnaires de Bururi ont été conduits au cachot de la police Bururi tandis que ceux de Tora ont été placés en garde à vue au cachot communal de la police. Qui plus est, le cabinet du gouverneur de Bururi leur a infligé une amende de 100 000 FBU chacun.

3- En date du 10 février 2021, vers 6 heures, sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba, Fulgence NIYONGABIRE, âgé de 25 ans, Révérien NSHIMIRIMANA, âgé de 28 ans, Prince MUHOZIMANA, âgé de 18 ans, Alexis NDAYISHIMIYE, âgé de 33 ans et Rose NDEREYIMANA, âgée de 21 ans ont été arrêtés par des policiers pour être conduits au cachot du commissariat communal de police à Jimbi. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition opérée dans les ménages de cette localité. Les mêmes sources précisent qu'aucune charge pénale ne pesait sur ces personnes avant leur arrestation. Ces policiers leur ont expliqué que c'est pour vérifier la conformité de leurs cartes d'identité.

4- En date du 11 février 2021, vers 12 heures, au marché de gros bétail communément appelé «Kwa Buhinja», colline Murambi, commune Kibago, province Makamba, 9 commissionnaires ont été arrêtés par la police. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'usurper le pouvoir d'achat et de vente aux propriétaires et aux clients de ces vaches sur ce marché. Selon les mêmes sources, ils ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Kibago. Les mêmes sources ont ajouté que pour être libérés, les policiers ont exigé de payer une somme de 100 000 FBU chacun.

5- En date du 11 février 2021, au poste de frontière de Mugina, commune Mabanda, province Makamba, 34 burundais expulsés de la Tanzanie ont été remis à la PAFE de Mugina en commune Mabanda. Selon des sources sur place, ces burundais constitués de 19 hommes, 8 femmes et 7 enfants ont été expulsés suite au manque de documents les autorisant à résider en Tanzanie. Selon les mêmes sources, ils ont été détenus au poste de police de Mugina.

6- En date du 12 février 2021, au quartier Mutanga Nord, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Roger GATERETSE, membre du Comité Exécutif du parti UPRONA, a été arrêté à son domicile par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Roger est parmi les upronistes qui veulent l'organisation des élections du nouveau président du parti car le mandat de l'Honorable Abel GASHATSI, président du parti UPRONA et deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale du Burundi, a pris fin depuis le mois d'août 2020. Il a été conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi.

7- En date du 19 février 2021, sur la colline Gikuzi, commune Vugizo, province Makamba, Dismas BARAGASIKA, Yvonne HAZINDAVYI et le nommé NDUWIMANA tous d'une même famille, ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée dans leurs ménages.

Selon les mêmes sources, ces policiers y ont saisi 7 chèvres et un sac de 30 kg de haricots. Selon les mêmes sources, ils ont été détenus au cachot du commissariat de police à Vugizo pour des raisons d'enquête.

8- En date du 24 février 2021, Déo KARENZO, militant du parti CNL et originaire de la colline Gitare en commune Nyamurenz de la province de Ngozi, a été interpellé par la police et conduit au cachot du commissariat provincial. Il a été appréhendé alors qu'il avait répondu à un appel téléphonique d'un OPJ. Selon des sources sur place, Déo KARENZO a été séquestré et intimidé, à plusieurs reprises, avant son interpellation. Selon Jonas NAHIMANA, représentant du CNL à Ngozi, l'arrestation est illégale. Il précise aussi que sur les quelques deux cents militants du CNL appréhendés depuis le début de la campagne électorale de l'an dernier au mois de mai, quatre-vingt-sept restent en détention à la prison centrale de Ngozi.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Clément NDUWAYEZU de la colline Rweza, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, boutiquier et membre du parti CNL, reste introuvable depuis le 31 janvier 2021. Selon des sources sur place, vers 11 heures du même jour, Clément NDUWAYEZU a reçu une visite de Joseph MANIRAKIZA, Imbonerakure. Après un moment, Clément a reçu un appel téléphonique des personnes non identifiées lui disant d'aller recevoir un message urgent. Selon les mêmes sources, Clément NDUWAYEZU a directement fermé sa boutique et est parti, accompagné par Joseph MANIRAKIZA. Depuis lors, Clément NDUWAYEZU est introuvable. Ses proches l'ont cherché partout, sans jamais le retrouver.

2- En date du 19 février 2021, de personnes non identifiées ont arrêté arbitrairement le nommé Bernard NZEYIMANA sur la colline et zone Rubirizi en commune Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura rural. Des sources sur place révèlent que la victime a été arrêtée à son domicile par des personnes non identifiées qui l'ont emmenée vers une destination inconnue à bord d'une camionnette double cabine de couleur noire aux vitres teintées et sans plaque d'immatriculation.

Bref, au moins 128 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 2 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois de février 2021.

II.4. Du contexte social.

II.4.2. De la liberté de la presse

En date du 22 février 2021, le CNC a annoncé la levée des sanctions contre la radio indépendante Bonasha FM. Dans un point de presse qu'il a animé, Nestor BANKUMUKUNZI, président du CNC a fait savoir que cela est le résultat de la mise en œuvre des recommandations du chef de l'Etat formulées à l'occasion de la réunion qu'il a tenue avec les responsables des médias et des porte-paroles des institutions publiques en date du 23 janvier.

Le président du CNC a rappelé qu'il avait déjà organisé une réunion à l'intention des responsables des médias sous sanctions en vue d'étudier les voies et moyens pour pouvoir prendre des décisions sans porter préjudice à l'intérêt public.

Pour lui, cette station est également réouverte parce que l'association Radio Sans Frontières propriétaire de la radio Bonesha FM a renouvelé les organes dirigeants en désignant Léon MASENGO comme directeur de cette radio en remplacement de Patrick NDUWIMANA poursuivi par la justice.

Selon BANKUMUKUNZI, la nouvelle direction a signé un nouveau cahier de charges et s'est engagée à prendre toutes les dispositions pertinentes et nécessaires afin d'éviter toute faute professionnelle qui entrerait en contradiction avec les lois et règlements en vigueur au Burundi ainsi que le pacte international relatif aux droits civils et politiques spécialement en son article 20 interdisant toute propagande en faveur de guerre et tout appel à la haine et à la violence. Il a noté que le dialogue va se poursuivre avec les médias sous sanctions.

II.4.3. Des cas de personnes foudroyées deviennent inquiétants

En date du 16 février 2021, vers 16 heures, sur la colline Gihinga, zone Mwaro, commune Rusaka, province Mwaro, près du marché de Mwaro, cinq personnes, membres de l'association des fabricants des briques "TWIYUNGUNGANYE", s'abritaient sous une maison non habitée lorsqu'elles ont été foudroyées lors d'une pluie torrentielle. Selon des sources sur place, parmi ces personnes, Serges NKUNZIMANA, Innocent NGENDAKUMANA et Jean-Marie NDAYISENGA ont rendu l'âme sur le champ tandis que Térance NDAYIRAGIJIMANA et Gérard NTIRANDEKURA ont été évacués vers le CDS de la Croix Rouge Mwaro pour bénéficier des soins.

Le lendemain vers 17 heures, sur la colline Migongo, zone Kiyange, commune Kibago, province Makamba, cinq autres personnes qui cultivaient dans un champ ont été foudroyées. Selon des sources sur place, Jeannine BAYISENGE et Godelieve NAHAYO sont mortes sur place tandis que Chadrack NGENDAHAYO, Ange Nelly IRABAZI et Audrey NIYONGABIRE ont été blessés et évacués au CDS Migo pour bénéficier des soins de santé.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Dans cette partie, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de février 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains dans l'impunité totale.

Voici quelques cas que nous avons pu identifier :

1- En date du 2 février 2021, sur la colline Mugaruro, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, un garçon de 15 ans de cette localité a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par Thomas NDEREYIMANA, responsable communal des Imbonerakure. Ce malfaiteur n'a pas été inquiété.

2- En date du 5 février 2021, vers 16 heures, au quartier Mutanga sud, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie d'Amani BIGIRIMANA, âgé de 43 ans, vendeur des pièces de rechange en zone Buyenzi, à la 7^{ème} avenue n°13, a été retrouvé dans un hôtel appelé «Umuco résidence». Selon des sources sur place, la victime était entrée dans une chambre de l'hôtel à 15 heures avec une femme nommée Béatrice Bella NDAYISABA, âgée de 30 ans, travaillant dans un cabaret du centre-ville appelé « Gatoke ». Après que cette femme ait constaté que l'homme n'était plus en vie, elle a appelé Cyprien NZOKIRANTEVYE, gérant dudit hôtel. Ils ont conduit le cadavre à l'hôpital militaire de Kamenge mais un docteur a refusé d'accueillir ce cadavre sans lui présenter l'attestation de décès à domicile. Selon les mêmes sources, la femme a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

3- En date du 6 février 2021, sur la colline Rukongwa, zone Nyagatovu, commune Tangara, province Ngozi, le corps sans vie d'un nouveau-né, a été retrouvé dans une latrine. Selon des sources sur place, la grand-mère de ce nouveau-né a appris que sa fille, Florence NIYONGERE qui était enceinte se promenait en commune Gasorwe, province Muyinga, sans aucun signe de grossesse et sans bébé. Cela a poussé cette grand-mère à faire arrêter sa fille Florence. La population de Gasorwe l'a vue et a informé des policiers qui l'ont alors arrêtée. Après son arrestation, Florence a avoué qu'elle a jeté son nouveau-né dans une latrine de chez elle, trois jours avant. Florence a été conduite au cachot du commissariat communal de police à Gasorwe en attendant son transfert vers Tangara.

4- En date du 6 février 2021, vers 22 heures, au centre urbain de la commune et province Muyinga, le prénommé Prosper, agent de la COOPEC Muyinga, a été poignardé et blessé au niveau du cou par sa femme prénommée Marguerite. La victime a été évacuée vers l'hôpital de Muyinga dans la même nuit. Quant au présumé auteur, elle a été arrêtée par la police, le lendemain matin, et conduit au cachot communal de la police pour enquêtes. Selon des sources sur place, des conflits familiaux sont à l'origine de cet acte.

5- Dans la nuit du 8 février 2021, sur la colline et zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, le dénommé MINANI, résidant sur la colline Kaniha de la même commune, a succombé à des blessures après avoir été battu par 3 Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, la victime avait été amenée au chef-lieu de la commune, agonisant, avec son coaccusé Didace BUZOYA, par le chef de colline Mishiha les accusant d'avoir volé un mouton. Le corps sans vie de MINANI a été conduit à la morgue du CDS Gishungo et son coaccusé a été mis au cachot de cette commune. Selon les mêmes sources, la police a arrêté 3 présumés auteurs dont Emmanuel NIYONZIMA et Ernest NTIKABAVAMWO.

6- En date du 9 février 2021, Mélchiade NDIHOKUBWAYO a succombé à ses blessures après avoir été poignardé par des personnes non identifiées sur la colline Mugoyi de la commune Mugongo-Managa en province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, la victime a été vite conduite à l'hôpital Rwibaga où il a rendu son âme. L'auteur du meurtre n'a pas été identifié.

7- En date du 10 février 2021, le corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans un caniveau sur l'avenue Muyinga, au quartier INSS, zone Rohero, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le corps était en état de décomposition. L'administration et la police n'ont pas pu identifier le corps.

8- En date du 11 février 2021, vers 19 heures, à la 11^{ème} avenue du quartier Mirango I, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Jean Claude NGANAHE, âgé de 42 ans, ancien Imbonerakure qui a adhéré au parti CNL, natif et ex-chef du quartier Kavumu de 2010 à 2015, a été retrouvé à quelques 10 m de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes d'étranglement et avait des boursoufflures au niveau des bras et des jambes. Selon les mêmes sources, des policiers avaient arrêté NGANAHE, la veille vers 20 heures, dans son bistrot situé à la 5^{ème} avenue du quartier Kavumu et l'avaient conduit dans un lieu inconnu à bord d'un véhicule de marque Toyota, type pick-up. Les mêmes sources ont indiqué que Jean Claude NGANAHE avait dénoncé des manœuvres faites par la compagnie de télécommunication Lumitel pour consommer gratuitement le courant électrique de la REGIDESO.



9- En date du 13 février 2021, vers 23 heures, sur la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, Elicha NGOMIRAKIZA a été tué par noyade, dans la rivière Rusizi, par un Imbonerakure prénommé Dieudonné. Selon des sources sur place, Elicha NGOMIRAKIZA avait pris la décision avec ses deux amis d'aller en RDC pour chercher de l'emploi. Arrivés au bord de cette rivière, Dieudonné qui était à cet endroit a fait noyer Elicha et le corps n'a pas été retrouvé. Ses deux amis qui avaient traversé la rivière sont revenus et ont alerté la population de Kaburantwa, mais Dieudonné avait déjà fui avec l'argent que possédait la victime. Selon les mêmes sources, la police a arrêté la femme de Dieudonné pour question d'enquêtes.

10- Dans la nuit du 18 février 2021, sur la colline Kibimba, commune Muhanga, province Kayanza, le nommé GOYIGOYI, retraité de l'armée burundaise, a été tué à coup de hache au niveau de la tête par son fils Justin, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, le meurtrier a été arrêté, en date du 19 février, par la police et détenu au cachot communal de Muhanga pour des raisons d'enquête.

11- En date du 18 février 2021, vers 11 heures, sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Maragarazi séparant le Burundi et la Tanzanie. Selon des sources sur place, ce corps qui était en état de décomposition a été enterré, le même jour, par des Imbonerakure sur l'ordre d'Antoine NDAYIRAGIJE, administrateur de cette commune, sans faire aucune enquête pour identifier ni la victime ni les assassins. Les mêmes sources précisent que la victime serait un de plusieurs Burundais qui traversent clandestinement la rivière Maragarazi à la recherche du travail en Tanzanie ou qui rentrent au Burundi. On note avec regret qu'il s'agit d'un deuxième corps découvert dans la localité, en moins d'un mois, sans que les autorités administratives et policières prennent de mesures appropriées pour juguler ce phénomène de corps régulièrement découverts dans les lacs et rivières.

12- Dans la nuit du 19 au 20 février 2021, vers 1 heure du matin, sur la colline Remera, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, Odette NTAGAHORAHU, âgée de 35 ans, a été tuée à coups de machette par son mari, Japhet BIGIRIMANA, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Japhet BIGIRIMANA n'était pas en bon terme avec son épouse depuis un certain temps car la victime l'accusait de gaspiller les biens de la famille. La population voulait se faire justice n'eut été l'intervention des policiers. Japhet a été arrêté par la police et directement conduit au cachot du parquet provincial de Cibitoke.

13- En date du 23 février 2021, le corps d'une jeune fille non identifiée a été découvert sans vie dans un ruisseau séparant le quartier Bwoga 1 et la colline Rukoba en commune et province Gitega. Selon des sources sur place, la fille aurait été violée avant d'être tuée. D'après les mêmes sources, la fille présentait des blessures profondes au niveau de la tête.

14- En date du 23 février 2021, vers 19 heures, au centre-ville de Bujumbura Mairie et plus précisément en face de la BNDE, zone Rohero, commune Mukaza, Jean Marie NDERAGAKURA alias Nzungu, conducteur de taxi-voiture immatriculé JA 4873, a été tué fusillé par AP1 Jérôme IRANZI, policier affecté à l'Unité Anti-Terroriste (APN19300 de la matricule). Selon des sources sur place, Jean Marie NDERAGAKURA a reçu une balle au niveau de la poitrine et il est mort sur le champ. Le policier lui a reproché d'avoir créé un embouteillage sur l'axe passant derrière l'ancien marché central. Après le forfait, l'auteur du meurtre a menacé de tirer sur quiconque tenterait de s'approcher de lui. Dans un message à la presse, la police a annoncé que le policier était en légitime défense. Précisons que Jean Marie NDERAGAKURA était originaire de la colline Musivya en commune de Gisozi, province de Mwaro, et résidait au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie.

15- Dans la matinée du 25 février 2021, sur la colline et zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Eric NIJENAHAGERA alias Mudeyi âgé de 35 ans, Imbonerakure et ex-Directeur du Lycée communal de Rukaramu, a été assassiné par des malfaiteurs non identifiés sur son chemin de retour à son domicile sis à Kajaga dans le secteur de Kinyinya de la même zone de Rukaramu. Des témoins révèlent que la victime avait averti, dans une réunion du CNDD-FDD tenue

à Mutimbuzi le 22 février 2021, que sa vie était menacée par le chef de la zone Rukaramu, Léonidas NIBIGIRA. Les mêmes sources précisent que le corps de la victime qui présentait des signes de strangulation a été découvert, le lendemain matin, dans un champ de riz situé non loin de l'aéroport de Bujumbura. Il a été découvert sans vie par des cultivateurs de riz. Selon nos sources, la victime gisait dans une mare d'eau et était entouré de sang. Trois personnes dont le chef de zone Rukaramu ont été interpellés par la police dans le cadre d'une enquête.

16- En date du 25 février 2021, le corps sans vie de Vianney MISAGO, militant du parti CNL a été découvert en état de décomposition, plus d'un mois après son enlèvement, dans la réserve naturelle de la Rukoko, en commune Gihanga, dans la province de Bubanza. Selon des témoins, Vianney MISAGO, originaire de la colline Kibuye en commune Rugazi de la même province, avait été enlevé en janvier 2021 à Musenyi en commune Mpanda par 2 jeunes Imbonerakure, Ézéchiel NDAYIZEYE et le prénommé Richard, chauffeur d'un responsable du SNR à Bubanza. Les mêmes sources précisent que la famille du disparu a pu découvrir ce corps après avoir reçu des informations selon lesquelles la victime avait été conduite à bord du véhicule du responsable provincial du SNR à Bubanza vers la réserve naturelle de la Rukoko.

17- En date du 26 février 2021, le corps sans vie de Janvier NIYONKURU âgé de 35 ans a été découvert sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, son corps présentait des blessures au niveau de la tête et du visage. NIYONKURU était originaire de la commune Buraza en province Gitega. Selon les mêmes sources, la victime est un ancien prisonnier relâché pendant la mise en application de la grâce présidentielle. La police a annoncé avoir entamé des enquêtes pour déterminer les causes du meurtre.

18- En date du 26 février 2021, en zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 2 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés entre les collines Gafumbegeti et Rutorero de la même zone. Selon nos sources, ces 2 hommes auraient été tués lors des affrontements entre les militaires des FDNB et des hommes armés parlant le Kinyarwanda.

Bref et sans être exhaustif, au moins 31 personnes ont été tuées et 10 autres blessées au cours du mois de janvier 2021.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	2	1
Bujumbura Mairie	0	0	2	0	1	4	0	0	1	0	4	4
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	2	0	12	0	0	0	14	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	1
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	1	8	7	13	1	8	1	31	10

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de février 2021, sept cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas de victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins ou au SNR : des endroits où ils subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort des victimes ou à des handicaps irréversibles.

Ci-dessous les cas enregistrés :

1- En date du 1^{er} février 2021, sur la colline Gashasha, zone Kigwena, commune et province Rumonge, Justin SIBOMANA, Imbonerakure a été sérieusement battu et blessé par le responsable du parti CNDD-FDD en commune Rumonge. Selon des témoins, Justin a été victime des divisions politiques autour de l'élection, en août 2020, du chef de colline Gashasha, car il était contre ce candidat élu.

2- En date du 1^{er} février 2021, vers 16 heures, sur la colline Gikomero, zone et commune Tangara, province Ngozi, Arthur NTINYEGEZWA, âgé de 12 ans, a été brûlé à la main par sa mère, Joselyne NDAGIJIMANA. Selon des sources sur place, l'enfant a été accusé par un voisin d'avoir volé du maïs et sa mère a été convoquée et ordonnée par le conseil collinaire de payer une somme de 7 000 FBU. Arrivée à la maison, Joselyne a infligé une sanction à son enfant en le brûlant la main. Le même jour, la mère de l'enfant a été arrêtée, par la police et conduite au cachot communal de la police.

3- En date du 14 février 2021, sur la colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Salomon CIZA, Albert MINANI, JeanLuc NDIKUMANA et Patrick HASABAMAGARA, tous membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure quand ils revenaient de la célébration du 2^{ème} anniversaire de leur parti. Selon des sources sur place, ces victimes sont passées dans l'un des bistrot de la localité pour éteindre leur soif et un groupe d'Imbonerakure munis de gourdins a surgi et les a tabassés en les accusant de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, Patrick et Jean-Luc ont perdu connaissance et ont perdu deux dents chacun. Ils ont été conduits à l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura. Les auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

4- En date du 16 février 2021, aux environs de 16h30, à un endroit communément appelé « Kucuma » situé en commune et province Bubanza, Francine KARENZO âgée de 27 ans a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par un policier du nom de Falès NKUNZIMANA. Selon des sources sur place, Francine KARENZO demandait à ce policier pourquoi il malmenait un conducteur de taxi-moto. Il l'a sérieusement battue avec un fil électrique enroulé sur les fesses et sur le dos jusqu' aux plaies. Ce policier n'a pas été inquiété.

V. DE LA SITUATION DES REFUGIES BURUNDAIS EN TANZANIE ET EN OUGANDA.

Les réfugiés burundais en Tanzanie ne cessent d'être persécutés par les autorités tanzaniennes. A titre illustratif, deux réfugiés burundais du camp de Nduta sont portés disparus depuis le 7 février 2021. Il s'agit du nommé SABUKWIGURA et le prénommé Elias tous de la zone 8. Ce dernier a été appréhendé par la police dans la nuit du 8 février 2021 et conduit vers une destination inconnue. Leurs familles les ont cherchés sans pouvoir les retrouver.

Au camp des réfugiés de Nakivale en Ouganda, plusieurs réfugiés sont menacés par les autorités locales en vue de les contraindre à se rapatrier de force. Pour cela, un groupe de réfugiés burundais a adressé une correspondance aux autorités du HCR à Kampala, avec une copie au Premier ministre de l'Ouganda et au HCR à Genève en date du 16 Février 2021. Ces réfugiés allèguent que l'Organisation ALIGHT pourvoyeuse de services au cas des réfugiés de Nakivale entrave le rapatriement. Selon nos sources, ces réfugiés qui ont écrit cette lettre sont composés de personnes ayant des liens avec le pouvoir de Gitega. Par ailleurs, les mêmes sources indiquent qu'il y aurait une campagne de mobilisation pour le rapatriement et des intimidations sont faites à l'encontre des réfugiés qui manifestent un avis contraire au rapatriement forcé.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 26 février 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	476	212	23	230	11							8	1	476,00%
Bururi	250	354	171	19	154	10							1	4	141,60%
Gitega	400	1 502	953	54	458	37							12	3	375,50%
Mpimba	800	4 970	2 464	186	2 267	53					1	1	22	4	621,25%
Muramvya	100	905	320	20	519	46							4	6	905,00%
Muyinga	300	551	110	9	401	31							2	1	183,67%
Ngozi (F)	250	151		52		77		7		15			13	12	60,40%
Ngozi (H)	400	1 756	515		1 241										439,00%
Rumonge	800	982	185	19	750	28							2	3	122,75%
Rutana	350	561	144	3	386	28							2		160,29%
Ruyigi	300	987	315	25	609	38							5	2	379,00%
CMCL Ruyigi	72	73					24		49						101,39%
CMCL Rumonge	72	79					23		56						109,72%
TOTAUX	4194	13 347	5 389	410	7 015	359	47	7	105	15	1	1	71	36	318,24%
			<i>5 389+410=5799</i>		<i>7 015+359=7374</i>		<i>47+7=54</i>		<i>105+15=120</i>				<i>71+36=107</i>		

La **population pénitentiaire** est de 13 347 détenus + 107 nourrissons = **13 454**

Le **total des prévenus** est de 5 799 adultes + 54 mineurs = **5 853**

Le **total des condamnés** est de 7 374 adultes + 120 mineurs = **7 494**

La lecture du tableau ci – dessus fait ressortir que, dans notre pays, la situation carcérale continue à être très alarmante et cela, de mois en mois. La population carcérale a déjà dépassé le triple de la capacité d'accueil qui est 4 194. Déjà à la fin de décembre 2020, elle était de 12 857 personnes c'est-à-dire 3,66 fois cette capacité d'accueil. De fil en aiguille, cette population pénitentiaire a continué à augmenter à telle enseigne qu'à la fin de janvier 2021, elle était de 13 233 dans l'espace d'un mois seulement, soit une augmentation 376 personnes.

Au 26 février 2021, elle avait atteint le chiffre de 13 454 personnes soit une augmentation de 221 personnes ; ce qui fait une augmentation de 597 personnes en l'espace de 2 mois seulement. On se demande ce qu'il adviendra à la fin de l'année 2021 si des mesures ne sont pas prises pour désengorger les établissements pénitentiaires. En effet, une telle évolution (300 prisonniers en plus chaque mois à partir de janvier 2021) laisserait attendre une population pénitentiaire de 16.000 détenus, soit un taux moyen de 400 % à la fin de l'année en cours.

Par ailleurs, l'analyse des taux d'occupation dans les différents établissements pénitentiaires affiche 6 prisons où le surpeuplement reste des plus inquiétants. Il s'agit notamment des prisons de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi pour hommes, Ruyigi et Gitega avec respectivement 905,00%, 621,25%, 476,00%, 439,00 %, 379,00% et 375,50%. Par rapport au mois passé, ces prisons étaient au nombre de 5 mais avec le mois février, il s'est ajouté la prison de Ruyigi.

Nous ne le dirons jamais assez, la courbe qui traduit la montée des effectifs de la population pénitentiaire suscite des interrogations. Nous pensions qu'avec le mois de février, les effectifs allaient diminuer pour donner un peu d'espace vital aux prisonniers. Cet espoir était basé sur la mise en application de la grâce présidentielle décrétée à la fin de l'année 2020 et déclarée à l'occasion du Nouvel An 2021. Tout compte fait, le nombre de prisonniers relaxés est de loin inférieur à celui des ceux qui ont été arrêtés ou arrêtées à nouveau.

Ceci dit, les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales exacerbent la non-observation par l'administration pénitentiaire des dispositions du Code de procédure pénale en matière de détention, ainsi que l'absence d'indépendance de la magistrature à l'égard des dossiers de détenus politiques et d'opinions qui ne font qu'augmenter du jour au lendemain.

VII. CONCLUSION

Au cours du mois de février 2021, au moins 31 personnes ont été tuées, 10 autres ont été blessés, 128 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 2 personnes ont été enlevées et portées disparues, 7 victimes de traitements inhumains, cruels et dégradants. Les milieux carcéraux du pays regorgent de prisonniers sans espace vital : la population pénitentiaire est telle que plus de 3 prisonniers sont logés dans un espace prévu pour une seule personne.

Le nombre de personnes tuées est dominé par les cas de personnes dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Cela montre que les criminels ne cessent pas de créer des stratégies sophistiquées pour brouiller les enquêtes qui ne se font presque jamais.

Au vu de cette situation précaire et angoissante des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, l'APRODH lance une fois de plus un cri d'alarme aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains.

Nous avons toujours proposé que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

A cela s'ajouterait l'encadrement des Imbonerakure afin qu'ils deviennent de bons citoyens épris du respect des droits de l'homme. Cela étant, ils font le beau et le mauvais temps dans ce pays, violent les droits humains au vu et au su de tout le monde sans être inquiétés et on dirait qu'ils sont au-dessus de la loi.

Enfin, nous interpellons les hautes autorités de notre pays afin qu'ils joignent le discours à l'acte, pour redresser la situation et montrer sans tarder la différence d'avec le régime précédent, car demain sera trop tard.

FIN *** FIN ***** FIN**